



Association Rivière  
Rhône Alpes



# L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau

Journée technique d'information et d'échanges  
Jeudi 6 septembre 2007 - St Etienne le Mollard (42)

Avec le soutien de :

**RhôneAlpes** Région



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse



# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

---

**Contexte :** Les collectivités maîtres d'ouvrages, porteuses d'opérations importantes ou techniquement complexes, peuvent avoir du mal à appréhender toutes les composantes nécessaires à leur organisation tant technique que financière ou administrative. Dans ce cas elles peuvent faire appel à des spécialistes pour les assister dans cette organisation. Différents scénarii sont alors possibles.

**Objectif :** Permettre aux participants d'acquérir les connaissances pour aiguiller les collectivités maîtres d'ouvrage vers la procédure la plus adéquate et décrire les étapes qui seront nécessaires à la conduite de leur projet. La journée permettra de discuter des différents montages envisageables pour la conduite du projet et de répondre à des questions telles que : dans quels cas le recours à un maître d'œuvre est-il conseillé ? Faut-il prendre une AMO ou déléguer la maîtrise d'ouvrage ? Quelles sont les responsabilités de l'assistant, du maître d'ouvrage ? La journée sera l'occasion de rappeler les principaux points de réglementation et de croiser cette approche avec des témoignages de collectivités qui portent des projets d'envergure dans le domaine de l'eau.

**Public :** Techniciens de rivière et chargés de mission des contrats de rivière et des SAGE, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat, bureaux d'études, associations, fédérations de pêche...

---

## 09:15 **Accueil des participants**

09:30 **Ouverture :** Association Rivière Rhône Alpes

09:45 **La conduite de projets :** Benoît CORTIER - Directeur Hydratec Lyon

L'apport des bureaux d'études pour assister les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'études ou de travaux dans le domaine de l'eau.

10:45 **Un exemple d'assistance à maîtrise d'ouvrage :** Stéphane GUERIN - SAGYRC

Un projet à enjeux forts : la protection contre les crues de l'Yzeron.

## 12:00 **Déjeuner**

14:30 **Un exemple de maîtrise d'œuvre :** Cédric ROSE - Syndicat Intercommunale du Bassin de la Fure

Mise en œuvre de travaux d'assainissement dans le cadre d'un contrat de rivière

15:00 **Le cas d'une problématique complexe mais une cellule technique confirmée :** David LOMBARDIN - Syndicat Intercommunal Montbrisonnais pour l'Environnement, Loisirs et Tourisme

Un projet d'assainissement et de traitement des eaux du Montbrisonnais avec une phase étude et une phase travaux pour laquelle le SIMELET a fait appel à une maîtrise d'œuvre.

15:30 **Un travail en régie et une maîtrise d'œuvre complète :** Xavier DE VILLELE - SYMILAV

Restauration de la libre franchissabilité piscicole : travail en régie sur le seuil de l'Argentière et appel à une maîtrise d'œuvre sur le seuil du Pont St Jean.

16:30 **Échanges et discussion**

## 17:00 **Fin de la journée**

# LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME	VILLE	TEL
1	Julien BIGUE	Animateur réseau professionnel	ARRA	38000 GRENOBLE	04 76 70 07 61
2	Dominique BOISSON	Indépendant	EREMA	38320 HERBEYS	04 76 72 03 76
3	Élodie BRELOT	Directeur	GRAIE	69603 VILLEURBANNE Cedex	04 72 43 83 68
4	Caroline BROBECKER	Chargée de mission police de l'eau & pêche	DDAF Haute Savoie	74040 ANNECY Cedex	04 50 88 43 36
5	Betty CACHOT	Chargée de mission contrat de rivière	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 74 01 68 86
6	Philippe CAILLEBOTTE	Responsable de formation	CFPF	26780 CHATEAUNEUF DU RHÔNE	04 75 90 77 33
7	Perrine CHAUVIN	Recherche d'emploi		38660 ST HILAIRE DU TOUVET	06 89 17 12 31
8	Benoît CORTIER	Directeur	HYDRATEC	69428 LYON CEDEX 3	04 27 85 48 82
9	Xavier DE VILLELE	Chargé de mission contrat de rivière	SMBV du Lignon, de l'Anzon et Vizézy	42600 MONTBRISON	04 77 58 03 71
10	Arnaud DELAJOU	Chargé de mission	SIFOR	74240 GAILLARD	04 50 87 13 48
11	Jérôme DERIGON	Technicien de rivière	Com. Com. Pays de Charlieu	42190 CHARLIEU	04 77 69 35 58
12	Fabien DEVIDAL	Animateur contrat de vallée inondable	EPTB Saône et Doubs	69823 BELLEVILLE CEDEX	04 74 06 42 04
13	Jean-Charles DREVET	Technicien contrat de rivière	COPLER	42470 ST SYMPHORIEN DE LAY	04 77 64 74 57
14	Guillaume DUFAUD	Chargé de mission	Syndicat des Trois Rivières	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 66 75
15	Alain DUPLAN	Technicien de rivière	SIVU BVBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21
16	Matthieu FISCHER	Recherche d'emploi		69008 LYON	06 67 68 71 11
17	Bertrand FLACHAT	Technicien gestionnaire de cours d'eau	SYMIROA	42155 POUILLY LES NONAINS	04 77 66 84 99
18	Karine FOREST	Chargée de mission eau	CR Rhône Alpes - Envir.& Énergie	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 44 79
19	Cyril FREQUELIN	Technicien de rivière	SIVU Lange Oignin	01108 OYONNAX Cedex	04 74 12 93 68
20	Benoît GAUTHIER	Technicien de rivière	Com. Com. Pays d'Olliergues	63880 OLLIERGUES	04 73 95 59 57
21	Stéphane GUERIN	Chargé de mission	SAGYRC	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 56
22	Bruno GUIGUE	Chargé d'études	Alyane	69760 LIMONEST	06 26 34 68 20
23	Cécile HOLMAN	Chargée de mission contrat de rivière	SIVU Lange Oignin	01108 OYONNAX Cedex	04 74 12 93 68
24	Alexandre LAFLEUR	Chargé de mission contrat de rivière	SIAE du Suran	01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT	04 74 51 81 23
25	Marion LANGON	Coordinatrice programme LIFE Apron II	CREN Rhône-Alpes	69390 VOURLES	04 72 31 84 54
26	Jean-François LASSEVILS	Ingénieur	GEOPUS	26300 BOURG DE PÉAGE	04 75 05 19 38
27	Marc LELIEVRE	Chargé d'études	EREMA	38320 HERBEYS	04 76 72 03 76
28	Agathe LEROUX	Recherche d'emploi		01500 AMBERIEU EN BUGEY	04 74 46 82 94
29	Stéphanie LESAGE	Animatrice contrat de rivière	SMVV	63450 ST SATURNIN	04 73 39 04 68
30	David LOMBARDIN	Chargé de mission	SIMELET	42600 SAVIGNEUX	04 77 96 94 97
31	Jonathan MALINEAU	Animateur contrat de rivière	SIVU de l'ay	07290 ST ROMAIN D'AY	04 75 34 94 98
32	Mélanie MARMONNIER	Assistante technique eau	CR Rhône Alpes - Envir.& Énergie	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 57 94
33	Marie MAUSSIN	Technicienne de rivière	Conseil Général de Savoie - SATERCE	73018 CHAMBÉRY	04 79 96 75 05
34	Yves PIOT	Chargé de mission contrat de rivière	SIMA Coise	42330 ST GALMIER	04 77 52 54 57
35	Michel PUECH	Chargé d'études	RIVE Environnement	38000 GRENOBLE	04 76 29 07 24
36	Leïla RAMMAH	Technicienne assainissement	Com. Com. Bassin d'Annonay	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 24 53
37	Cédric ROSE	Chargé de mission	Syndicat Intercommunal du Bassin Fure	38210 TULLINS	04 76 07 95 84
38	Amélie SAHUC	Chargée de mission	Syndicat Mixte du Bassin Versant Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45
39	Benoît SALIF	Chargé de mission	CPIE des Monts du Pilat	42660 MARLHES	04 77 40 01 40
40	Yvan TAVAUD	Recherche d'emploi		43120 MONISTROL / LOIRE	06 87 02 39 06
41	Grégoire THEVENET	Chargé de mission	Syndicat Mixte Rivières du Beaujolais	69220 LANCIE	04 74 06 41 31
42	Céline THICOIPE	Directrice	SIVU BVBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21
43	Laurent THIVOLLE	Technicien rivière	Com. Com. Pays de l'Hermitage	26600 TAIN L'HERMITAGE	04 75 07 01 80



# La conduite de projets

L'apport d'un bureau d'études pour assister les maîtres d'ouvrages dans la réalisation d'études ou de travaux dans le domaine de l'eau

**Benoît CORTIER - HYDRATEC Lyon**



---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## La conduite d'opération

### Sommaire général

- Cadre juridique et législatif
- Contenu d'une mission d'opération
- Apports des bureau d'études

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 2

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Cadre juridique et législatif

- Loi de juillet 1985 (N°85-704) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
- Décret du 29 novembre 1993

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 3

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

### Loi de juillet 1985 - volet maîtrise d'ouvrage

- Le maître d'ouvrage définit les objectifs, les besoins, l'enveloppe financière et les différentes contraintes de réalisation du programme
- La définition du programme peut être confiée à une personne publique ou privée
- Possibilité de confier à un mandataire tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage
- Exercice de la conduite d'opération, incompatible avec toute mission de maîtrise d'œuvre

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 4

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

### Loi de juillet 1985 - volet maîtrise d'œuvre

- La maîtrise d'œuvre permet d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme du maître d'ouvrage
- Elle peut être confiée à une personne ou groupement de personne de droit privée
- La mission de maîtrise d'œuvre est distincte de celle de l'entrepreneur pour la réalisation de l'ouvrage sauf exception
- Définition formelle des éléments de mission et des rémunérations correspondantes

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 5

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

### Décret du 29/11/1993

- Définition des principaux éléments de mission en infrastructure  
PREL, DIAG, AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, OPC, AOR
- Rémunération du Moe fonction de la note de complexité des ouvrages

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 6

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Contenu d'une conduite d'opération

- **Détermination des données d'entrée**
  - ⇒ Recueil des données
  - ⇒ Expression des besoins
  - ⇒ Détermination des contraintes
  - ⇒ Définition des exigences techniques
- **Lancement et suivi des marchés des prestataires**
  - ⇒ Topographie, géotechnique,
  - ⇒ expertises diverses,...



FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 7

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Contenu d'une conduite d'opération (suite)

- **Définition du programme**
  - ⇒ Rédaction du programme
  - ⇒ Présentation et soumission à l'acceptation du Mo
  - ⇒ Préparation des réunions
  - ⇒ Mise au point finale du programme
- **Conception des aménagements**
  - ⇒ Préparation des marchés de maîtrise d'œuvre
  - ⇒ Lancement des marchés de maîtrise d'œuvre



FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 8

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Contenu d'une conduite d'opération (suite)

- **Conception des aménagements (suite)**
  - ⇒ Assistance au maître d'ouvrage pour le choix des maîtres d'œuvre
  - ⇒ Suivi administratif des études de conception
  - ⇒ Conduite des études : animation des réunions et contrôle du travail du Moe
  - ⇒ Coordination avec les autres partenaires du projet et/ou les tiers intéressés par les aménagements (privés, associations, gestionnaires,...)
  - ⇒ Assistance juridique et pour le montage des dossiers de subvention



FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 9

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Contenu d'une conduite d'opération (suite)

- **Réalisation des aménagements**
  - ⇒ Assistance au maître d'ouvrage pour le choix des entreprises
  - ⇒ Notification au Moe des décisions du Mo
  - ⇒ Information régulière au Mo des difficultés financières et techniques durant la réalisation
  - ⇒ Veiller à la sauvegarde des intérêts du maître d'ouvrage
  - ⇒ Permettre au Moe de travailler dans de bonnes conditions

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 10

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Apports des bureaux d'étude

- **Indépendance vis-à-vis des maîtres d'œuvre et des entreprises**
- **Compétences dans les domaines qui constituent leur cœur de métier**
  - ⇒ Expertise technique, juridique, environnementale,...
  - ⇒ Chiffrage du programme et des études
  - ⇒ Suivi des plannings
  - ⇒ Gestion et suivi des marchés

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 11

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

## Apports des bureaux d'étude (suite)

- **Capacité d'écoute et d'adaptation**
- **Possibilité de mener des analyses techniques en interne à la conduite d'opération**
- **Approche partenariale avec le Mo**

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 12

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

### Quelques conseils pour préparer et lancer un marché d'AMO

- Pré identifier le budget global de l'opération et l'enveloppe financière à affecter à l'AMO

**A titre indicatif :**

**AMO :** 10 à 20 % du montant des prestations de Moe ou 2 à 3% du montant des travaux

**MOE :** 5 à 10 % du montant des travaux

- Identifier les différentes tâches relevant d'une mission forfaitaire ou en régie contrôlée

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 13

---

---

---

---

---

---

---

---

RIVIERES RHONE ALPES ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE hydratec

### Quelques conseils pour préparer et lancer un marché d'AMO

- Privilégier un marché à bon de commande ou par phase avec possibilité de reconduction
- Nécessité d'une présence régulière de l'ATP au sein de la structure
- Identifier les compétences requises et formuler avec précision la composition et le niveau d'expérience de l'équipe d'AMO

FR000 Septembre 2007 Indice 1 Diapo 14

---

---

---

---

---

---

---

---



# L'assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre d'un projet à enjeux forts :  
La protection contre les crues de l'Yzeron

**Stéphane GUERIN - SAGYRC**



6 septembre 2007 – St Etienne le Mollard (42)

**L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS  
LE CADRE D'UN PROJET À ENJEUX FORTS :  
LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DE L'YZERON**

Stéphane GUERIN




---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMO 6/9/7

**Présentation du bassin versant**

- Plusieurs centaines de km de cours d'eau dont 45 km de cours d'eau principaux
- 23 communes  
130 000 habitants
- Un bassin versant de 150 km<sup>2</sup>




---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMO 6/9/7

**L'occupation du sol**

**La partie amont**

- ⇒ altitude élevée / pentes fortes
- ⇒ Urbanisation sous forme de villages
- ⇒ espace partagé entre milieux naturels et agriculture

**Fort gradient d'évolution de l'occupation du sol**

**La partie médiane**

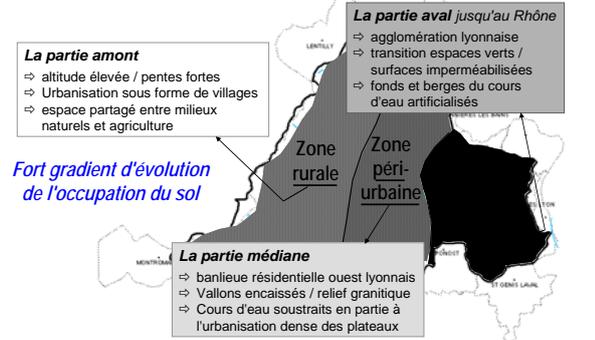
- ⇒ banlieue résidentielle ouest lyonnais
- ⇒ Vallons encaissés / relief granitique
- ⇒ Cours d'eau soustraits en partie à l'urbanisation dense des plateaux

**La partie aval jusqu'au Rhône**

- ⇒ agglomération lyonnaise
- ⇒ transition espaces verts / surfaces imperméabilisées
- ⇒ fonds et berges du cours d'eau artificialisés

**Zone rurale**

**Zone péri-urbaine**




---

---

---

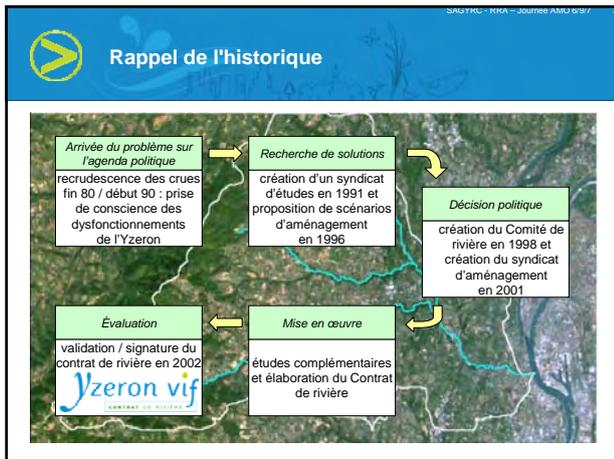
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

SAG YZERON - RRA - Journée AMO 6/9/17

## Les crues de 2003 et 2005 : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> "déclis"

**2003 : Crue historique au démarrage du contrat**

- Occurrence cinquantennale ( $Q_{50}$ ) supérieure à la crue de référence jusqu'alors connue ( $Q_{30}$ )
- Inondations dramatiques pour les communes aval du bassin versant
- 3 conséquences principales
  - ➔ prise de conscience des différents acteurs de l'importance et de l'urgence de la réalisation des aménagements hydrauliques de protection
  - ➔ renforcement des attentes des riverains sinistrés
  - ➔ augmentation importante de la charge de travail du Syndicat avec la réalisation des travaux post-crues

---

---

---

---

---

---

---

---

SAG YZERON - RRA - Journée AMO 6/9/17

## Les crues de 2003 et 2005 : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> "déclis"

### Formalisation de la nécessité d'une AMO

**2005 : "l'inondation de trop"**

- Occurrence vingtennale ( $Q_{20}$ ) mais débordements importants localement
- Après 2003 : mise en porte à faux du Syndicat dans sa capacité à mener les grands projets d'aménagement
- Médiatisation importante et non maîtrisée par le syndicat → a rappelé le manque important d'information et de communication sur les projets
- Confirmation de la complexité et de la priorité des aménagements hydrauliques + la nécessité d'adopter une stratégie cohérente de communication
- En parallèle : besoin de poursuivre la réalisation des autres volets du Contrat de rivière (qualité des eaux et restauration des milieux)
- Justification de la nécessité de recourir à une mission complète d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le pilotage et la conduite de l'opération hydraulique

---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMU 6/17

## Les principes d'aménagements hydrauliques de protection contre les inondations

**A l'amont immédiat = mise en place de 2 retenues sèches sur l'Yzeron et le Charbonnières pour retenir et écrêter les crues centennales**

**A partir de l'aval de la confluence Yzeron-Charbonnières = restauration des capacités d'écoulement jusqu'à un débit limite de débordement ( $\approx 85 \text{ m}^3/\text{s}$ )**

Locations: LENTILLY, LA TOURNE SAUVIGNY, CHARBONNIÈRES Centre bourg, Tassin Grand Pré, DARDILLY, MARCY L'ÉTOILE, STE COSSONNE, ST GENIS LES OLLIERES, VAUGNERAY, FRANCHVILLE, ST GENIS LES OLLIERES, ST GENIS SEMBLUNG, LYON, Ste Foy Platanes, Ste Foy RD 42, Ste Foy - Oullins Merlo, Oullins Célestins - Yzeronne, LA MAILLÈRE, OULLINS, ST GENIS LAVAL, ST LAURENT BEVAUX, MONTRIMAY, ST GENIS LES OLLIERES, OULLINS, ST GENIS LAVAL.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMU 6/17

## LES RESTAURATIONS DU LIT DES COURS D'EAU

### Le principe

Mise en déblais

Technique de confinement à définir

Lit élargi

Lit actuel

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMU 6/17

## LES RETENUES SÈCHES

### Le principe

■ En période normale

■ En période de crue exceptionnelle

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## LES RESTAURATIONS DU LIT DES COURS D'EAU

### Localisation

En aval des retenues



---

---

---

---

---

---

---

---



## LA RETENUE DE TASSIN LA DEMI-LUNE SUR LE CHARBONNIERES



Surface estimée de la retenue : 12 ha  
Volume d'eau « stockable » dans la retenue : 425 000 m<sup>3</sup>  
Hauteur digue : 12,5 m  
Volume de matériaux nécessaire pour la digue : 30 000 m<sup>3</sup>  
Coût (hors foncier) : 1,80 M€HT

---

---

---

---

---

---

---

---



## LA RETENUE DE FRANCHEVILLE SUR L'YZERON



Surface estimée de la retenue : 19 ha  
Volume d'eau « stockable » dans la retenue : 1 050 000 m<sup>3</sup>  
Hauteur digue : 23 m  
Volume de matériaux nécessaire pour la digue : 130 000 m<sup>3</sup>  
Coût (hors foncier) : 6,24 M€HT

---

---

---

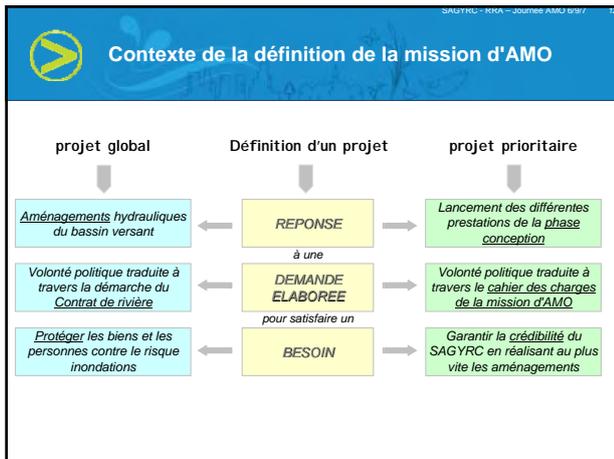
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMO 09/07 13

## "Lettre de mission du projet" : rédaction du cahier des charges du marché d'AMO

**Montage du marché public pour la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage : travail interne en amont**

- Permet de bien cadrer et d'identifier les différentes phases du projet
- Permet de préciser l'organisation du Syndicat pour la conduite de l'opération
- Permet de préciser et valider avec les élus les enjeux, les objectifs, le jeu des acteurs, les contraintes, la méthodologie de lancement et le planning prévisionnel de l'opération
- Pour toutes ces raisons : travail préalable difficile et important

---

---

---

---

---

---

---

---

SAGYRC - RRA - Journée AMO 09/07 14

## Définition de la mission d'AMO

**Un objectif de résultat**

- "Aider le SAGYRC à atteindre ses objectifs d'aménagement dans les meilleurs délais et conditions techniques, juridiques, administratives et financières du projet"

**Un cadre réglementaire**

- Mission complète d'assistance définie également comme une mission de **conduite d'opération** au sens de la loi MOP (art 6 loi 85-704 du 12/07/85)
  - ➔ afin d'assister le maître d'ouvrage dans l'encadrement du maître d'œuvre en phases projet et travaux jusqu'à la réception des ouvrages
  - ➔ mission générale administrative, technique et financière de l'organisation du/des marché(s) de maîtrise d'œuvre jusqu'à la conduite des opérations

---

---

---

---

---

---

---

---



## Définition de la mission d'AMO

### 4 éléments principaux de la mission

- Réactualisation du **programme** d'aménagements hydrauliques
  - ➔ enveloppe **technique** : validation des principes et des hypothèses de dimensionnement inscrits au contrat de rivière
  - ➔ enveloppe **financière** : chiffrages prévisionnels
- et définition de la **stratégie** de conduite d'opération
  - ➔ **découpage** des missions de maîtrises d'œuvre, précision des **contraintes**, maîtrise **foncière**, prestations annexes, **calendrier** précis de réalisation
- Recrutement du/des **maître(s) d'œuvre** (marchés publics, analyse des offres...)
- Lancement et encadrement des **marchés annexes**
  - ➔ **Marchés techniques** : études topographiques et géotechniques, SPS (Sécurité et protection de la santé), CT (Contrôle technique), **Opérateur foncier**
  - ➔ **Marchés réglementaires** : dossiers loi sur l'Eau, DIG, DUP (suivi instructions...)
- Encadrement de la maîtrise d'œuvre pendant les phases de **conception** et de **réalisation**, jusqu'à **réception** des ouvrages (contrôle et assistance technique, avancement, suivi financier...)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Définition de la mission d'AMO

### Rôle d'assistance et de conseil

- Doit veiller à la bonne exécution des différentes étapes du projet
  - ➔ animation de réunions techniques et publiques
  - ➔ coordination des différents intervenants
  - ➔ rédaction des pièces des différents marchés
  - ➔ identification des dossiers administratifs et réglementaires
  - ➔ mise en forme de documents
  - ➔ établissement et mise à jour du planning prévisionnel des tâches
  - ➔ etc.
- Mission basée sur une **équipe projet** désignant nominativement un **responsable** ainsi qu'une **équipe pluridisciplinaire** d'assistants et de consultants (hydraulique, conduite d'opération, marchés publics, droit de l'environnement, urbanisme, paysage, écologie...)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

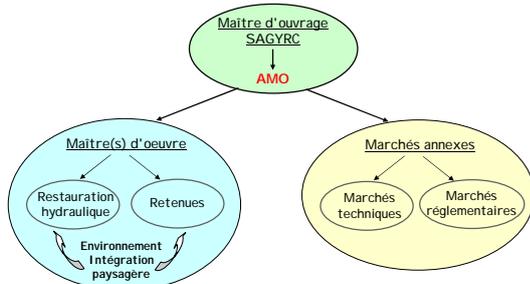
---

---

---



## Organisation de la phase conception




---

---

---

---

---

---

---

---

---

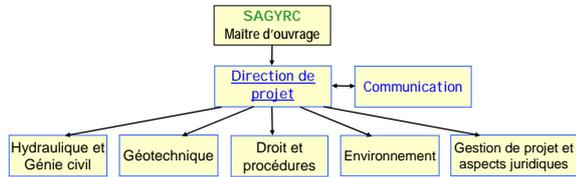
---

---

---



## L'équipe d'AMO




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Caractéristiques du marché

### Marché à bons de commande

- Marché de services fractionné à bons de commande
  - ➔ bons de commande émis au fur et à mesure des besoins
  - ➔ possibilité d'établissement de devis préalables
  - ➔ difficile, dans une logique d'assistance "quotidienne", de quantifier précisément la mission d'AMO
  - ➔ certains éléments fixés aux forfaits, et d'autres aux prix unitaires à multiplier autant que nécessaire → prix horaires des intervenants
- Montant minimum 80 000 € HT / maximum 320 000 € HT
- Durée de 1 an renouvelable 3 fois
- Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert → laisse la possibilité de recourir à un marché complémentaire avec le même prestataire si besoin

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Caractéristiques du marché

### Exemple de bordereaux des prix unitaires et forfaitaires (BPUF)

#### Prix unitaires

Intervenants	Unité	Prix HT €
<b>Chef de projet, ingénieur hydraulique :</b>		
<i>heure</i>	1	
<i>journée</i>	1	
<i>Forfait 40 jours par an</i>	1	
<b>Assistant technique du chef de projet, ingénieur hydraulique :</b>		
<i>...</i>	1	
<b>Architecte / urbaniste et paysagiste / environnement :</b>		
<i>...</i>	1	
<b>Consultant spécialiste des marchés publics :</b>		
<b>Consultant, expert dans un domaine particulier (environnement, droit de l'environnement, finances ... ) :</b>		
<b>Cartographe, infographiste (SIG, DAO) :</b>		
<b>Etc...</b>		

#### Prix forfaitaires

Forfait	Missions	Qte	Coût HT €
Forfait n°1 :	Reactualisation du programme et définition de la stratégie	1	
Forfait n°2 :	Assistance à la passation du/des marchés de maîtrise d'œuvre	1	
Forfait n°3 :	Montage d'un DCE et suivi du dossier jusqu'au recrutement du prestataire	1	
Forfait n°4 :	Préparation et animation d'une réunion et rédaction du compte-rendu	1	

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Déroulement de la mission d'AMO

### La coordination entre les différents acteurs

- Organisation d'une réunion technique mensuelle, regroupant les 5 communes aval, les services de l'Etat, les partenaires financiers et les principaux autres maîtres d'ouvrage

### La validation technique

- 1<sup>o</sup> étape clé : la réactualisation et la validation du programme
  - pour vérifier l'efficacité des principes d'aménagement inscrits au Contrat de rivière vis-à-vis de l'évolution des contraintes (dernières crues, nouvelles infrastructures...)
  - pour préparer les marchés de maîtrise d'oeuvre
  - pour actualiser les coûts

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Réactualisation technique et financière du programme de travaux

Enveloppe globale initiale du Contrat de rivière  
7 600 000 € HT

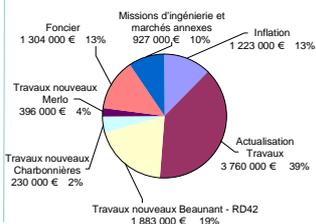


Enveloppe Contrat de rivière actualisée (inflation)  
8 515 000 € HT



Enveloppe globale nouvelle  
17 300 000 € HT

### Augmentation (9 700 000 € HT)




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Une autre mission d'AMO : pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication

### Même "principe" que l'AMO hydraulique

- Marché à bons de commande
- Rédaction du cahier des charges = moyen fort d'impliquer les élus sur le projet

### 4 éléments principaux de la mission

- Formaliser (valider, actualiser et réorienter) la **stratégie de communication** adoptée dans le contrat (inventorier et cibler les acteurs et publics concernés par les actions de communication, identifier les attentes, les difficultés et les priorités...)
- Décliner la stratégie identifiée en termes de **plan d'actions** et de **calendrier** de réalisation, sur la base des fiches actions du volet communication prévues au contrat de rivière (valider, compléter et affiner si nécessaire les actions)
- Mettre en œuvre** les actions (prise en charge complète de la prestation)
- Conseiller** et accompagner spécifiquement le SAGYRC sur la communication liée aux **grands aménagements** (coordination avec les communes, les autres MO, rencontre des partenaires, médiation, relations presse...)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Avancement de la conduite d'opération

### A ce jour, à partir d'une mission d'AMO générale lancée mi 2005

- Programme technique et financier réactualisé → présenté et validé par l'ensemble des partenaires
- Définition et validation de la stratégie globale de la conduite d'opération → validation du **planning prévisionnel**
- 2 marchés de **Maîtrise d'œuvre** passés (*barrages / travaux de cours d'eau*) → groupements MOe / **Paysagistes**
- 5 **marchés annexes** passés (*topographie, géotechnique, études réglementaires, SPS, AMO opérations foncières*)
- AVP barrages et cours d'eau en cours de réception
- Etat initial des sites réalisés → **étude d'impact** en cours
- Préparation de la **concertation préalable** du public → fin 2007
- **Les prochaines étapes clé** : enquête publique mi 2008 / arrêtés d'autorisation début 2009 / appels d'offres et démarrage des travaux fin 2009 - début 2010

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## La communication

### Les outils et dispositifs d'information

- Le **journal du Contrat de rivière** : 1<sup>er</sup> numéro paru en novembre 2006
- Création du site Internet en novembre 2006 : [www.riviere-yzeron.fr](http://www.riviere-yzeron.fr)
- Lancement en mars 2007 du site **Extranet** et d'une **Newsletter** à destination des partenaires principaux du Comité de rivière (administrations, collectivités et usagers)
- Relations **presse** (conférences, communiqués)
- **Exposition** itinérante à destination des communes et partenaires




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## La concertation

### La concertation

- Organisation du **Comité de rivière extraordinaire** fin 2006  
 ⇒ élargi aux riverains  
 ⇒ nombreux débats



- Mise en place d'un **Comité de suivi** communication regroupant l'ensemble des communes  
 ⇒ pour garantir une cohérence entre les actions du Syndicat et celles des communes  
 ⇒ pour mutualiser les moyens

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Conclusion - Avantages

### Optimisation de "recrutement"

- Le recours à une AMO pluridisciplinaire externe évite de recruter un profil donné au sein du Maître d'ouvrage (contexte administratif contraint et charges de fonctionnement → la prestation d'AMO rattachée à une opération de travaux peut être imputée en Investissement)
- Apport de **compétences** nouvelles pour le Maître d'ouvrage → gain de **crédibilité** en matière de capacités et de moyens techniques et humains vis-à-vis des décideurs, des partenaires et de la population

### Externalisation

- Le fait d'externaliser peut faciliter la délivrance de certains messages auprès de la population → "**détachement**" de l'AMO par rapport aux techniciens du Maître d'ouvrage

### Prestation

- Par définition, l'AMO **décharge** le Maître d'ouvrage d'un travail important → constitue une **ressource** "rassurante" pour les techniciens en charge des projets

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Conclusion - Inconvénients

### Définition du besoin et montage du cahier des charges

- Même si de + en + développé : nécessité de convaincre de la **nécessité** de recourir à une AMO **en plus** de la Maîtrise d'oeuvre → mise en porte à faux des équipes du Maître d'ouvrage en charge des projets ?
- Pas réellement de mission type : **commande** technique + **montage administratif** des marchés parfois **complexes** → sur quels critères réaliser l'analyse des offres ?

### Suivi

- L'AMO reste une prestation déléguée qu'il est nécessaire d'encadrer et de **suivre** → peut représenter un travail d'**échanges** et de **validation** très important
- Difficile de concilier toutes les compétences : technique, gestion de projet / aménagement, communication → vers des **groupements** de spécialistes ?

### Relations MO / AMO

- Mission d'AMO complète : nécessite une réelle **confiance** MO / AMO → l'AMO possède un rôle de conseil et de **représentation** du MO : il doit défendre ses **intérêts** et non pas directement ceux du bureau d'études prestataire
- Faut-il toujours passer par l'AMO pour travailler avec les MOe et les prestataires ? → Nécessité de bien définir les **rôles** de chacun dans la **conduite des projets**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





# Assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération

Mise en œuvre de travaux d'assainissement dans le  
cadre d'un contrat de rivière

**Cédric ROSE** - Syndicat Intercommunale  
du Bassin de la Fure

## **Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau**

### **Intervention Cédric ROSE (Chargé de mission S.I.B.F)**

#### **Objet de l'intervention :**

Elle porte sur deux exemples d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (et non de maîtrise d'oeuvre comme mentionné sur le programme de la journée) concernant des projets d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat intercommunal, programmé dans le cadre d'une procédure contrat de rivière, le Contrat de Bassin Paladru-Fure.

#### **Le contexte :**

Le Contrat de Bassin a été signé en 1997. Il comprenait un volet Assainissement domestique décliné lui-même en plusieurs opérations qui avaient été définies dans le cadre des études préalables à la mise en place du contrat entre 1992 et 1995.

La structure porteuse du contrat en charge notamment de la coordination de l'ensemble des opérations était le S.I.V.U de la Fure, collectivité créée en 1990 qui a procédé au recrutement d'un chargé de mission la même année que la signature du contrat.

#### **Missions du maître d'ouvrage :**

Parmi les différentes actions pour lesquelles, le syndicat était maître d'ouvrage, figuraient deux opérations de construction d'équipements publics en matière d'assainissement :

- la construction d'une station d'épuration intercommunale d'une capacité de 23 000 EH permettant de traiter les effluents de 4 communes,
- la réalisation de collecteurs de transit intercommunaux entre ces communes pour transporter les eaux usées jusqu'à la future station d'épuration.

Pour mener à biens ces deux opérations complexes à différents titres, le syndicat a décidé de faire appel à des intervenants extérieurs pour assister le maître d'ouvrage.

Deux formes de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été mises en place :

- pour la réalisation des collecteurs, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à une société d'économie mixte (SEM),
- pour la construction de la station d'épuration, une conduite d'opération a été confiée à la DDE

#### **Les motifs du recours à ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage générales :**

Les deux raisons principales ont amené le syndicat à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage sont liées :

- à la nature des opérations qui nécessitent de très nombreuses compétences dans des domaines multiples (technique, administratif, financier, réglementaire, communication).
- aux responsabilités du maître d'ouvrage. 3 types de responsabilité incombent à celui-ci. Il doit :
  - être maître de la commande :
    - apprécier l'opportunité et la faisabilité du projet,

- déterminer les besoins,
  - s'assurer du financement de l'opération,
  - mener les consultations et passer les commandes avec les différents prestataires,
  - contrôler en continu et s'assurer du respect des objectifs.
- être maître du processus :
    - organiser le pilotage technique et administratif de l'opération,
    - définir les phases du projet,
    - gérer les coûts et les délais,
    - coordonner les différents intervenants.
  - être maître des procédures :
    - organiser la mise en concurrence (choix des procédures et publicité conforme à la réglementation européenne et française),
    - gérer les marchés,
    - garantir la transparence et le respect des règles suivant les textes en vigueur (loi MOP, loi sur l'eau, code des marchés publics, code de l'urbanisme...)

Ne disposant ni des compétences spécifiques, ni des moyens matériels et humains, ni de l'expérience nécessaire, permettant au syndicat d'assurer dans les meilleures conditions ces opérations, il était nécessaire pour le syndicat d'être assisté et de s'entourer des compétences diverses pour faire face à ses responsabilités de maître d'ouvrage.

### **Le cadre réglementaire et la loi MOP :**

Les recours à la conduite d'opération et au mandat de maîtrise d'ouvrage sont encadrés par la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée de juillet 1985 (loi MOP).

Celle-ci rappelle les missions, le rôle et la responsabilité « d'intérêt général » du maître d'ouvrage dans le processus de réalisation des équipements publics (*« le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »*) et prévoit que le maître d'ouvrage peut avoir recours à un conducteur d'opération pour l'assister tout au long de l'opération ou déléguer une partie de ses attributions sous la forme d'un mandat.

Cette loi de 1985 prévoyait au départ que l'exercice de la conduite d'opération ou du mandat était réservé aux personnes publiques (tels que les services de la DDE et de la DDA) et aux sociétés d'économie mixte (SEM).

Jusqu'en 2001, les règles du code des marchés publics ne régissaient pas la commande publique. Le maître d'ouvrage pouvait donc choisir librement sans mise en concurrence un conducteur d'opération ou un mandataire. Le syndicat a ainsi conclu de gré à gré ses deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Désormais, les activités de conduite d'opération et de mandat définies par la loi MOP sont ouvertes au secteur privé et sont considérées comme des prestations de service susceptibles de relever du code des marchés publics.

### **Conduite d'opération et mandat : contenu, différences et critères de choix entre ces deux**

## **types de mission d'assistance**

Les deux sont des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage générales qui portent sur l'ensemble du projet couvrant à la fois plusieurs domaines ou disciplines et l'ensemble du processus de construction.

Ces deux missions font l'objet d'un contrat écrit et sont incompatibles avec toute mission de maîtrise d'oeuvre, de réalisation des travaux ou de contrôle technique portant sur le ou les mêmes ouvrages.

La conduite d'opération et le mandat de maîtrise d'ouvrage incluent des missions de pilotage et de management de projet. Le conducteur d'opération et le mandataire doivent être de bons généralistes et surtout de très bon chef d'orchestre.

Elles peuvent être distinguées des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisées qui elles, ne couvrent un seul domaine ou une seule discipline sur une ou plusieurs étapes d'une opération de construction.

### **A) La conduite d'opération :**

C'est une assistance générale à la fois administrative, financière et technique apportée au maître d'ouvrage dans toutes les phases de l'opération sous forme de proposition, de conseil, d'organisation...en vue de la définition et la mise en oeuvre optimale des moyens nécessaires à la bonne réalisation d'une opération.

Le maître d'ouvrage demeure néanmoins le décideur à tous les stades de l'opération.

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration, la mission d'assistance générale du conducteur d'opération a été exercée lors de l'ensemble des phases de l'opération :

- Définition des ouvrages
- Conception
- Réalisation
- Exploitation

Elle comprenait les éléments de mission suivants :

#### **I. Phase Définition des ouvrages (phase amont pré opérationnelle)**

##### **1°) Assistance au montage de l'opération et des études de faisabilité :**

- aide à la définition des besoins (définition du périmètre desservi, charges polluantes à traiter, contraintes de site) et des objectifs de fonctionnement (niveau de rejet, destination des boues),
- recensement des contraintes : réglementaires, juridiques, techniques (urbanisme, architecture, sanitaire, environnement)
- aide à la conduite des études de faisabilité (technique, financière..)
- organisation de la concertation avec le maître d'ouvrages et les différents partenaires, les usagers...

##### **2°) Assistance à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle :**

- Recueil de toutes les données disponibles auprès du maître d'ouvrages ou d'autres organismes

pour la définition du programme :

- plans topographiques,
  - reconnaissance du sol et du sous-sol,
  - relevé d'ordre géographique, hydraulique, climatique, sismique,
  - informations sur l'environnement, les voies et réseaux existants et projetés, les espaces naturels et paysages,
  - contraintes administratives (urbanistiques, architecturales, sanitaires, de sécurité...)
- proposition au maître d'ouvrage d'éventuelles études complémentaires avec : rédaction des différents pièces des dossiers de consultation (RC, AE, CCAP, CCTP), aide à la passation des marchés, suivi technique des études,
  - rédaction avec le maître d'ouvrage du programme définitif précisant les objectifs quantitatifs (charges polluantes, volumes, débits), qualitatifs (niveau de rejet, qualité des boues) ainsi que fonctionnels (coûts d'investissement et d'exploitation, maintien de la qualité dans le temps, délais).
  - établissement de proposition de bilan financier et d'échéancier de dépenses

## **II. Phase conception des ouvrages (phase opérationnelle)**

### 1°) Assistance au montage de l'opération

- définition des différents intervenants (maître d'oeuvre, architectes, entreprises, bureau d'étude techniques, coordonnateur sécurité, ...), de leurs missions et leurs responsabilités.
- aide au choix du mode de sélection de ces intervenants,
- établissement d'un planning prévisionnel,
- mise à jour du bilan financier au fur et à mesure de l'évolution de l'opération

### 2°) Préparation et suivi du marché de maîtrise d'oeuvre et des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles (Bilan des charges polluantes, étude de destination des boues, étude d'impact, mission de CSPS, études géotechniques, géomètre, foncier..)

- préparation et établissement des pièces du DCE du marché de maîtrise d'oeuvre et des autres marchés,
- propose les procédures de consultation
- propose la composition de la commission d'appel d'offre,
- établissement et envois des avis d'appel à candidature,
- préparation des travaux de la commission (analyse des candidatures et propositions éventuelles)
- établissement du projet de PV de réunion de la commission,
- préparation de la décision du maître d'ouvrage (délibération),
- aide à la rédaction des lettres aux candidats retenus et non retenus,
- rédaction du projet de rapport pour le contrôle de légalité,
- rédaction de l'avis d'attribution du marché,
- gestion du marché et suivi des prestations réalisées,
- vérification des décomptes et établissement des acomptes adressés au maître d'ouvrage pour mandatement,
- aide à l'établissement des avenants éventuels,
- ...

### 3°) Suivi des études

- animation et suivi des études de maîtrise d'oeuvre et des différentes autres prestations,
- vérification technique, administrative, financière...
- préparation des différentes déclarations
- validation du projet de maîtrise d'oeuvre..

### **III. Phase réalisation des ouvrages (phase opérationnelle)**

#### 1°) Assistance pendant le choix des entrepreneurs

- examen des propositions du MOE concernant les modalités de consultation des entreprises et de la procédure de consultation,
- soumission des conclusions à l'approbation du MO,
- préparation avec le concours du maître d'oeuvre de l'avis public d'appel à la concurrence et du règlement de la consultation,
- contrôle de l'établissement du DCE, transmission,
- participation aux travaux de la commission d'appel d'offre...

#### 2°) Assistance pour la conduite des travaux et règlement des entrepreneurs

- conseils pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires aux entrepreneurs,
- présentation au MO des décisions à prendre relatives à l'acceptation des sous-traitants,
- .....
- suivi de l'exécution des travaux...

#### 3°) Réception des travaux / mise en service / garantie de parfait achèvement

- assistance au maître d'ouvrage pour les opérations préalables à la réception des travaux,
- établissement d'un rapport analysant les propositions du maître d'oeuvre de prononcer ou non la réception, prononcer la réception avec réserves, fixer la date à retenir pour l'achèvement des travaux,
- vérification de la constitution par le maître d'oeuvre du Dossier des ouvrages Exécutés,
- vérification des essais de garantie pour s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages lors de leur mise en exploitation,
- suivi de la garantie de parfait achèvement,
- conseil et assistance au maître d'ouvrage pour les règlements des litiges, pour la mise en jeu des garanties et des assurances et d'éventuelles procédures contentieuses..

### **IV. Phase Exploitation / Gestion (phase aval)**

- assistance au choix des prestataires et à l'élaboration des contrats d'exploitation et de maintenance

#### **B) Le mandat :**

Il intervient qu'après l'élaboration du programme et couvre toute la phase conception et réalisation des travaux.

Ces missions se rapportent à :

- la définition des conditions selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté avec définition des études complémentaires éventuelles à réaliser, définition des intervenants, définition des procédures de consultation...
- la préparation du choix du maître d'oeuvre, signature du marché de maîtrise d'oeuvre après approbation du choix par le maître d'ouvrage et gestion du contrat de maîtrise d'oeuvre. Cela vaut également pour tous les autres prestataires du maître d'ouvrage (CSPS, géomètre, contrôleur technique...),
- la préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux après approbation du choix par le maître d'ouvrage et gestion du contrat de travaux,
- versement des rémunérations de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux,
- réception de l'ouvrage,

### **Différences Conduite d'opération / Mandat**

Dans leur contenu, ce sont deux missions qui se rapprochent.

La principale différence entre les deux missions est d'ordre juridique :

**Le mandat** est une délégation de la part du maître d'ouvrage, le mandataire le représente et agit pour son compte notamment en matière de signature des marchés, d'ordonnancement des dépenses et de prise de décisions dont les plus importantes doivent toutefois être validées par le maître d'ouvrage lui-même.

Le mandat ne peut démarrer qu'après l'élaboration du programme initial et après détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le versement des rémunérations au maître d'oeuvre, du règlement des travaux et des différentes prestations est effectué par le mandataire.

**La conduite d'opération** est une prestation de service sans délégation qui apporte une assistance à la fois technique, administrative et financière. Le maître d'ouvrage est le décideur à tous les stades de l'opération.

La conduite d'opération intervient avant l'élaboration du programme.

Les différentes rémunérations sont versées par le maître d'ouvrage.

### **Mandat ou conduite d'opération ? :**

Le rôle de l'assistant par rapport au maître d'ouvrage est par définition d'apporter une aide au maître d'ouvrage en laissant à celui-ci l'exercice entier de ces responsabilités.

L'assistant doit faciliter les prises de décisions du maître d'ouvrage qui lui incombent tout au long de l'opération et non pas de s'y substituer. Toute modification susceptible d'avoir un impact sur le programme de l'opération ou sur le coût relève du maître d'ouvrage.

Dans le cadre d'une mission de mandat, les responsabilités doivent être formalisées et précisées de façon contractuelle.

Le choix entre mandat et conduite d'opération dépend du degré d'implication que souhaite conserver la personne publique (le maître d'ouvrage) dans le processus de construction :

- Si la collectivité publique souhaite conserver l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix à faire et gérer l'opération tout en se faisant aider et conseiller, elle s'entourera d'un conducteur d'opération.

-En revanche, si elle souhaite confier une partie de ses attributions notamment dans la gestion de son opération, elle optera pour un mandat.

### **Réflexion sur le retour d'expérience :**

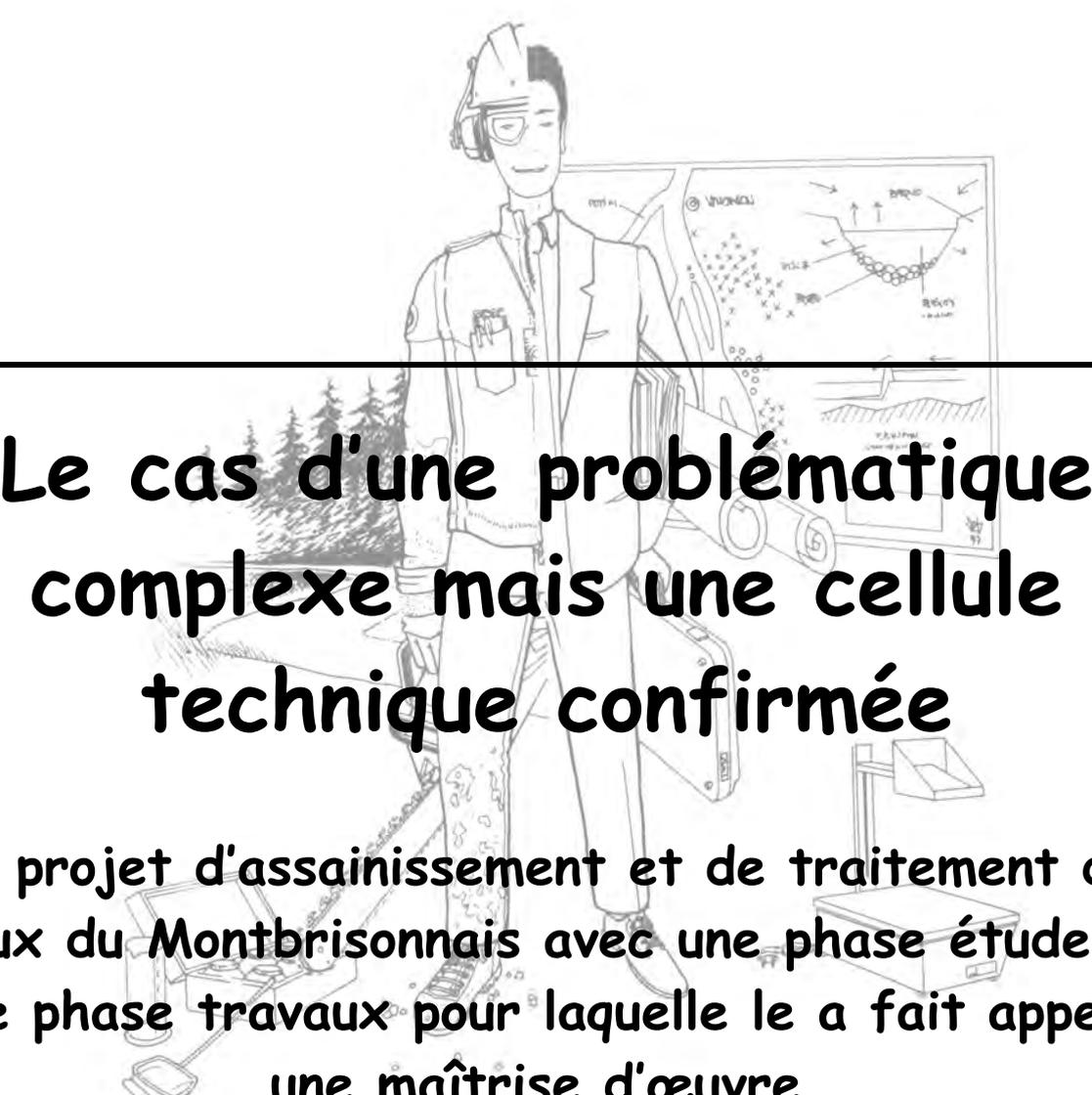
La conduite d'opération s'est avérée particulièrement précieuse car la station d'épuration initialement prévue dans le contrat de bassin pour traiter les effluents de 4 communes a été finalement dimensionnée pour 11 communes en raison de besoins nouveaux qui se sont manifestés au début de cette mission.

La conduite d'opération a pu intégrer ces éléments nouveaux.

L'intérêt pour un maître d'ouvrage qui envisage de recourir à un conducteur d'opération est d'associer celui-ci au plus tôt dans sa démarche.

L'intervention d'un mandataire ne doit pas inciter le maître d'ouvrage à se désintéresser du projet. Ce dernier doit au contraire :

- contrôler que le mandataire explore les différentes options et remet des conclusions fondées sur l'intérêt du maître d'ouvrage,
- veiller au respect du calendrier et à la coordination entre toutes les étapes du projet conduites par le mandataire.



# **Le cas d'une problématique complexe mais une cellule technique confirmée**

**Un projet d'assainissement et de traitement des  
eaux du Montbrisonnais avec une phase étude et  
une phase travaux pour laquelle le a fait appel à  
une maîtrise d'œuvre.**

**David LOMBARDIN - SIMELET**

# L'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau

Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard

---

---

---

---

---

---

---

---

## LE SIMELET

Cas d'une problématique  
complexe mais une cellule  
technique confirmée

Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le SIMELET

4 compétences :

- Assainissement
- Etude sur l'alimentation en eau potable
- Fourrière animale
- Loisirs et Tourisme

Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le SIMELET

-Il regroupe 6 communes pour la gestion du transfert et du traitement des eaux usées de l'agglomération Montbrisonnaise :

- Montbrison
- Savigneux
- Essertines en Châtelneuf
- Ecotay l'Olme
- Bard
- Lézigneux

Le SIMELET représente environ 22 500 habitants pour sa compétence assainissement



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

## DIAGNOSTIC DES RESEAUX

- Grosse problématique sur les réseaux d'assainissement (débordements, inondations, etc...) et à l'usine de dépollution

- fin 1999 : lancement d'une consultation pour le choix d'un bureau d'étude pour effectuer le diagnostic des réseaux d'assainissement et expertise de l'usine de dépollution

- 2002 : rendu de l'étude avec un diagnostic complet et exhaustif du fonctionnement des réseaux et de l'usine de dépollution. Rendu d'un APS pour la réalisation des travaux.

- 2003 : lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

## POURQUOI LE CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE ?

- Services techniques du SIMELET : 1,5 personnes

- Connaissance des réseaux d'assainissement et du fonctionnement de l'usine de dépollution

- Choix d'assurer l'AMO par les services techniques du SIMELET

- Assistance par un maître d'œuvre pour réaliser les projets et effectuer les suivi de chantiers



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

## LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

- 5 août 2003 : Lancement de la procédure d'appel d'offres sur performances pour la construction de l'usine de dépollution
- 25 octobre 2004 : Choix du groupement d'entreprise
- 18 avril 2005 : Ordre de service n°1 du Chantier
- 20 mai 2005 : Pose de la première pierre de l'usine SITÉPUR
- 2005 – 2007 : travaux de construction
- avril 2007 : mise en eau de l'usine
- juin 2007 : inauguration de l'usine



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## LES TRAVAUX : L'usine de dépollution

Plan masse usine



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## LES TRAVAUX : L'usine de dépollution

L'usine de dépollution est composée de deux files identiques maillées de 350 m<sup>3</sup>/h chacune

### File eau :

- Arrivée des effluents par 2 émissaires (un au Nord et l'autre au Sud)
- Relevage des effluents de temps sec par 2 pompes de 350 m<sup>3</sup>/h chacune (plus une en secours) et relevage des effluents par temps de pluie par 3 pompes de 4500 m<sup>3</sup>/h (plus une en secours)
- Dégrillage des effluents à 10 mm (temps sec et temps de pluie)
- Admission sur le traitement biologique jusqu'à 700 m<sup>3</sup>/h et stockage au-delà dans un bassin d'orage de 8900 m<sup>3</sup>



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## LES TRAVAUX : L'usine de dépollution

- Dessablage – dégraissage
- Répartition sur les 2 files
- Traitement des pollutions azotées carbonées et phosphorées dans 2 bassins d'aération (2 fois 3600 m3)
- 2 Clarificateurs (2 fois 2400 m3)
- Rejet par une canalisation de 2 mètres de largeur sur 1 mètre de hauteur sur 1,3 km de distance.



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

## LES TRAVAUX : L'usine de dépollution

### File boue :

- Déshydratation des boues par centrifugation jusqu'à 20 % de siccité,
- séchage solaire des boues sous une serre ventilée. A la sortie du séchage, les boues auront une siccité de 60 % minimum

### File sous-produit

- Traitement des matières de curage des réseaux
- Traitement des balayures de voiries
- Traitement des graisses y compris les graisses extérieures
- Traitement des matières de vidange



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

---

---

---

---

## LES TRAVAUX : L'usine de dépollution

Photo aérienne usine



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard



---

---

---

---

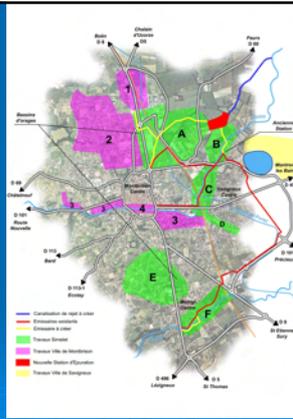
---

---

---

---

LES TRAVAUX :  
Les réseaux



Le 6 Septembre 2007 – Saint Etienne Le Molard

---

---

---

---

---

---

---

---



# Un travail en régie et une maîtrise d'œuvre complète

Restauration de la libre franchissabilité piscicole :  
travail en régie sur le seuil de l'Argentière et appel  
à une maîtrise d'œuvre sur le seuil du Pont St Jean

**Xavier DE VILLELE - SYMILAV**

## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

**Un peu d'histoire :**  
 Mai 1999 : Création en mai 1999  
 Fin 2000 : Première embauche et signature du contrat de rivière  
 Début 2003 : Embauche technicien + 1ère équipe  
 Début 2006 : Embauche 2ème équipe + SPANC




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

ELUS			
1 Chargé de missions			
Compétence rivière		Compétence spanc	
Secrétariat Comptabilité 1/2	1 Technicien de rivière	Secrétariat Comptabilité 1/2	2 Techniciens du SPANC
1 Chef d'équipe			
2 Adjointes au Chef d'équipe			
5 Agents d'entretien			




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DE L'ARGENTIERE

**Contexte du chantier :**  
 3 mètres de dénivelé  
 Espèces cibles : truite fario et ombre commun d'où un dénivelé maximum de 25 cm entraînant un surcoût (passage de 8 bassins pour truite fario à 12 bassins pour ombre commun)  
 Stabilisation de la berge aval par caisson végétalisé sur 15 m  
 Estimation du coût entreprise + maîtrise d'œuvre à environ 120 K€ : difficilement assimilable pour le Syndicat et dépense difficilement « défendable » au regard des espèces cibles  
 Pression hydraulique faible : largeur de 55 m du lit mineur  
 Nécessité de trouver une autre solution




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DE L'ARGENTIERE**

**Contexte du syndicat:**  
 Option de travail en régie souhaitée MAIS  
 \* Manque de matériel pour un ouvrage en maçonnerie de cette dimension  
 \* Savoir faire technique limitée en cas de location des matériels adéquats

Exemple transposable d'un type novateur de passe à poissons développé par le SYMIROA sur un ouvrage moins conséquent.




---

---

---

---

---

---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DE L'ARGENTIERE**

Photo de la passe du SYMIROA :





---

---

---

---

---

---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DE L'ARGENTIERE**

**Solution adoptée : passe en bois**  
 Estimation du coût initial : 18 000 €HT de fourniture + travail de l'équipe  
 Pas d'enjeu hydraulique fort  
 Savoir faire aisée à développer au sein de l'équipe du fait des compétences existantes  
 Intégration paysagère remarquable  
 Réalisation phare pour le Syndicat  
 Soutien technique du CSP pour le dimensionnement et du SYMIROA pour la définition  
 Montant peut important pour justifier une AMO avec dossier identique aux dossiers de gestion classique.




---

---

---

---

---

---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DE L'ARGENTIERE**

Au final :



Coût : 28 000 €HT + travail de l'équipe




---

---

---

---

---

---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DU PONT SAINT JEAN**

Contexte du chantier :  
 1,5 mètres de dénivelé  
 Espèces cibles : truite fario  
 Estimation du coût entreprise + maîtrise d'œuvre 80 000 €HT  
 Enjeu hydraulique fort.





---

---

---

---

---

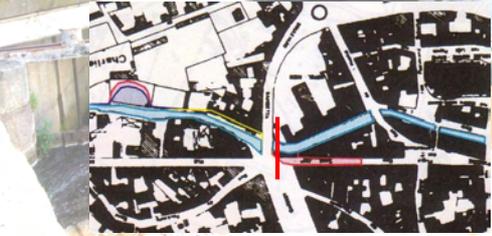
---

---

---

**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DU PONT SAINT JEAN**

Enjeu hydraulique :





---

---

---

---

---

---

---

---



**FRANCHISSEMENT PISCICOLE DU SEUIL DU PONT  
SAINT JEAN**

**Contexte du syndicat :**

Manque des outils nécessaires à la définition d'un ouvrage n'aggravant pas l'inondabilité du site d'où impossibilité du travail en régie.

Montant peut important pour justifier une AMO avec dossier identique aux dossiers de gestion classique.

Appel à maîtrise d'œuvre par appel d'offre.



---

---

---

---

---

---

---

---